

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 AVRIL 2018

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Martine VERMOT-DESROCHES, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Jacques EME, Christian DEMESMAY

Excusés : Sébastien HENGY, Christine MAUFFREY qui donne procuration à Danielle FARCY, Fabienne BAUDRAS qui donne procuration à Hubert BACOT

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Jacques EME.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL : il se présente comme ci-dessous

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		73 668.45	145 238.37		145 238.37	73 668.45
Opérations de l'exercice	836 386.90	1 165 845.80	222 679.71	188 556.08	1 059 066.61	1 354 401.88
Totaux	836 386.90	1 239 514.29	367 918.08	188 556.08	1 204 304.98	1 428 070.33
Résultats de clôture		403 127.25	179 362.00			223 765.35

et est adopté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2017 établi par Mme Bonnamour, comptable de la commune.

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : sur proposition du maire, et à l'unanimité des membres du conseil municipal, le résultat est affecté comme suit :

- C/1068, réserves 200 000.00
- C/001, déficit d'investissement 179 362.00
- C/002, excédent d'exploitation 203 127.35

3/ APPROBATION DES TRAVAUX 2018, DONT RVS ET EFFACEMENT IMPASSE DES COUDRIERS : le maire liste les travaux arrêtés par la commission tels que les couvertines des Forges, électricité de l'église, la réparation de la cloche, la réfection de trottoirs ... Ajoute que le RVS 4^{ème} tranche est prévu également (changement des ampoules - principalement au lotissement -) pour un montant estimatif du SIDEC de 28 994.95 € TTC , dont 14 497.48 € TTC pour la commune et l'effacement de l'impasse des coudriers pour un global de 46 037.68 € TTC , dont 22 890.00 € pour la part communale. Le maire rappelle que la différence est prise en charge par le SIDEC. Les travaux 2018 sont adoptés à l'unanimité.

4/ SUBVENTIONS 2018 : la commission s'est réunie et propose les subventions ci-dessous :

Ass° culturelle des forges	30 000.00	Souvenir français	50.00
ASSO MX 485	350.00	Foyer rural	1 300.00
Club rencontre & amitié	200.00	Jura nord foot	2 300.00
APE école primaire Fraisans	200.00	OCCE maternelle	200.00
ASS Louveteaux	200.00	Anciens combattants	60.00
Indépendante lutte	2 200.00	Amicale cycliste bisontine	1 000.00
Lagaf	540.00	TOTAL	38 600.00

ainsi que 500.00 € pour la commémoration du 11 novembre. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions 2018.

5/ TAXES 2018 : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation de 2 % à savoir :

	2017	2018
TH	14.74	15.04
TF	12.58	12.84
TFnb	23.44	23.91

6/ BUDGET 2018 : les travaux étant arrêtés, tout comme les taxes, le maire présente le budget dans le détail. Le budget 2018, dont les chiffres suivent, est adopté à l'unanimité :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 062 457.35	704 449.00
Dépenses	1 006 602.00	704 449.00
Solde	55 855.35	

7/ DEVIS FORMATION : le maire informe les élus que Damien Mouillebouche souhaite faire une formation FIMO transports de marchandises. Le devis établi par AFTRAL se monte à 2 382.00 €. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 50 %.

8/ DEMANDE DE MME BECOULET ET DE M CHAPPARD :
le maire rappelle au conseil que ce sont les nouveaux propriétaires du tabac-presse et qu'ils ont sollicité l'autorisation de mettre des tables devant le tabac afin que les gens puissent boire tranquillement leur café. En effet, depuis la fermeture de la brasserie des Forges, les clients peuvent boire le café au tabac, debout.

Fraisans n'ayant plus de bar, le conseil donne son accord à l'unanimité.

9/ PRISE DE COMPETENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : le maire rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal et qu'il avait été décidé de signer une convention avec le GRAND DOLE mais uniquement pour les permis d'aménager. Or, ce n'est pas possible, ce sont toutes les demandes d'urbanisme, ou rien. Le maire rappelle également le coût très élevé du service. Le conseil municipal décide de garder pour le moment sa compétence en matière d'urbanisme.

10/ NUMEROTATION ET DENOMINATION DES VOIES DU NOYER BLANC : les personnes qui étaient intéressées par ce sujet ont planché et ce sont des noms de fleurs qui ont été retenus, à savoir : rue des Lilas, des Camélias, allée des Jacinthes, sentier des Violettes, impasse du Muguet, rue des Crocus, placette des Roses, allée des Tulipes, placette des Jonquilles et placette des Hortensias. Le conseil municipal entérine ces propositions.

La numérotation viendra un peu plus tard.

11/ QUESTIONS DIVERSES

- M Demesmay souhaite que les poubelles du cimetière soient vidées plus régulièrement afin que le local reste propre. Un petit conteneur à verre serait également souhaitable. Une demande sera faite au SICTOM.
- Le maire informe que le terrain qui a été élagué à côté des Opalines appartient à la SCI Migeon. Ajoute qu'il est constructible et qu'il sera à vendre.
- Il ajoute que les derniers locataires de la gérance s'en vont et qu'elle va être entièrement rénovée ainsi que les écuries.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 16 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,



Jacques EME

Le Maire,



C. GIROD